

Québec, 2 avril 2014

Madame Ginette Sirois
Directrice générale
Cégep de Chicoutimi
534, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 1Z6

Objet : Suivis apportés à l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et à l'évaluation institutionnelle

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 13 mars 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites données par le Cégep de Chicoutimi à l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport de mars 2010, la Commission avait conclu que l'application de la PIEA au Cégep de Chicoutimi assurait généralement la qualité de l'évaluation des apprentissages, mais que des améliorations devraient être apportées. Elle avait ainsi recommandé au Collège de s'assurer que l'évaluation finale de cours permet d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés et que l'épreuve synthèse de programme permet d'attester l'intégration de l'ensemble des compétences du programme. Pour donner suite à la première recommandation, le Collège a fait état des différentes actions qu'il a entreprises et la Commission a jugé en mars 2013 qu'il avait donné des suites satisfaisantes.

En ce qui concerne la seconde recommandation, le Collège mentionne avoir réalisé plusieurs actions complémentaires pour répondre aux demandes de la Commission. Ainsi, il a notamment mis en place un processus de suivi des programmes permettant d'assurer la qualité de tous ses programmes de formation et leur efficacité. De plus, une correction

des plans de cours et des modalités d'administration des épreuves synthèses de programme a été réalisée dans le but de s'assurer que ces dernières évaluent l'ensemble des compétences d'un programme.

Le Collège a également fait parvenir à la Commission des documents provenant d'un échantillon représentatif de programmes de la formation technique et de la formation préuniversitaire. Il a transmis le plan-cadre, le plan de cours accompagné de sa grille d'analyse, le profil du diplômé de même que l'épreuve synthèse de programme et sa grille d'analyse, et ce, pour chacun des programmes de l'échantillon. L'épreuve synthèse de programme est rattachée aux cours porteurs de l'activité d'intégration. L'analyse du Collège a été réalisée à partir d'une grille adaptée à chacun des programmes, qui met en évidence les compétences de la formation spécifique et de la formation générale, et complétée par une conseillère pédagogique. L'information transmise par le Collège montre que l'ensemble des compétences du programme est évalué lors de l'épreuve synthèse, en plus des compétences communes de base de la formation générale. Par conséquent, la Commission considère que les suites données par le Collège à la recommandation sont satisfaisantes.

De plus, la Commission avait recommandé au Collège, dans son rapport d'évaluation institutionnelle de mars 2004, de s'assurer que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages est bien appliquée afin de garantir l'équité dans l'évaluation des apprentissages. Comme le Cégep de Chicoutimi a apporté un suivi satisfaisant à la recommandation formulée dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission lève cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M^{me} Isabelle Dion, directrice des études